

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Rejeté

N° CS440

AMENDEMENT

présenté par
M. Latombe

ARTICLE 42

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 42 du projet de loi, dont l'objet n'est pas de transposer une stipulation de la directive « NIS 2 ».